

Politique environnementale de l'ONF

Déclaration

La politique environnementale de l'Office National des Forêts fait partie intégrante de son système de management. Elle exprime l'engagement de l'établissement pour l'environnement lié à sa certification ISO 14001. Elle est en cohérence avec l'objectif de gestion durable des forêts qui constitue le socle de son action quotidienne.

La politique environnementale a été établie après une analyse environnementale des activités de l'ONF et des impacts significatifs que l'établissement se donne pour objectif de maîtriser.

Elle traduit également sa volonté de contribuer à la réalisation des engagements internationaux de la France : conventions sur les zones humides (Ramsar 1975), sur la préservation de la biodiversité (Rio 1992), sur la gestion durable des forêts (Helsinki 1993), sur la lutte contre l'effet de serre (Kyoto 1997), convention européenne sur le paysage (Florence), directives européennes sur la conservation des oiseaux et des habitats, directive cadre sur l'eau,....

Elle répond enfin à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable et de gestion de la biodiversité, aux engagements propres de l'ONF au travers de son contrat avec l'Etat et de sa certification PEFC.

Elle est établie autour de **4 axes thématiques majeurs**, avec une double ambition de préservation et de valorisation, une gestion forestière durable adaptée contribuant à renforcer la qualité des milieux concernés :

La biodiversité, car elle est un facteur essentiel de stabilité, de capacité d'adaptation et de reconstitution des écosystèmes, et parce que sa préservation sur le plan des habitats, des espèces et des ressources génétiques représente un enjeu mondial.

L'eau, pour son rôle en matière de santé publique, son caractère de ressource indispensable, et parce qu'elle est le support de milieux riches et stratégiques pour le bon fonctionnement des cycles écologiques,

Le sol, car il est la base même de la durabilité de la forêt et de sa productivité et que la protection contre l'érosion constitue un enjeu majeur en matière de prévention des risques naturels

Le paysage car la forêt participe à notre cadre de vie, contribue à sa variété, qu'elle est un lieu de ressourcement et d'activités privilégié de la population citadine ou rurale.

Afin de soutenir les ambitions précédentes ; l'ONF s'engage également à **respecter la réglementation environnementale** et les autres exigences auxquelles il a souscrit, à éviter les pollutions, à **prévenir et gérer les crises**.

L'ONF souhaite par ailleurs développer une politique d'**éco-responsabilité**: par une politique d'achats exemplaire, par un engagement dans le domaine des économies d'énergie, de réduction des consommables et de gestion des déchets, l'ONF peut contribuer activement à préserver les ressources naturelles, participer à la lutte contre l'effet de serre et améliorer l'environnement, ceci avec l'implication de chacun.

L'établissement s'engage enfin plus globalement à poursuivre l'amélioration continue dans la gestion environnementale de ses activités.

A Paris, le 16 février 2006
Le Directeur Général
Pierre-Olivier DREGE

Actions environnementales de l'ONF – Région GUYANE

En parfait accord avec la politique nationale et en tenant compte des spécificités régionales, l'analyse environnementale menée localement amène l'ONF Guyane à s'engager fortement sur les thématiques suivantes : préservation du domaine forestier contre les occupations licites ou illicites et développement d'un système d'exploitation à faible impact.

Ce choix de 2 axes importants en Guyane se fait en cohérence avec les 4 axes thématiques majeurs nationaux : biodiversité, eau, sol et paysages que l'on retrouve plus ou moins marqués dans les développements locaux.

→ la préservation du domaine forestier contre les occupations illicites : abattis, orpaillage, qui impactent de manière irréversible toutes les composantes de la forêt : le sol, l'eau, la flore et la faune. Cette action est coordonnée avec l'ensemble des services de l'Etat impliqués dont notamment la DAF, la DRIRE, la Gendarmerie, l'Armée sous la direction de la préfecture de Guyane.

→ le contrôle des occupations licites, essentiellement celles de l'orpaillage, pour mesurer et limiter les impacts des travaux d'extraction et mettre en place des itinéraires de réhabilitation des zones impactées en lien avec les services de la police de l'eau. Le contrôle de la pollution des eaux, soit par les produits utilisés dans les process d'orpaillage, soit par la mise en suspension des matériaux, est un axe fort de notre action.

→ la mise en place d'un système d'exploitation à faible impact permettant de faire cohabiter une exploitation forestière nécessaire au fonctionnement d'une filière bois locale et une préservation des potentialités des peuplements qui constituent la forêt tropicale humide guyanaise. Cette exploitation à faible impact débute par une connaissance approfondie de la ressource, se poursuit par des techniques d'exploitation : bucheronnage contrôlé et préparation des pistes de débardage, et se concrétise par un suivi de coupe rigoureux permettant de faire respecter toutes les clauses de limitation des impacts. Ce travail doit conduire les peuplements forestiers guyanais à une reconnaissance par les systèmes d'éco-certification dans un délai court.

Dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs ; l'ONF Guyane s'engage à respecter la réglementation environnementale et les autres exigences auxquelles il a souscrit, à éviter les pollutions, à prévenir et gérer les crises.

En tant que gestionnaire des forêts de l'Etat et des collectivités, l'ONF s'inscrit pleinement dans le paysage de la préservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux, allant d'une gestion à but de production de bois ou d'autres dérivés de la forêt jusqu'à la conservation intégrale du cœur du Parc National Amazonien ou des réserves naturelles. La place de l'ONF en Guyane est ainsi principalement centrée sur la responsabilité française à préserver l'état de conservation d'écosystèmes forestiers tropicaux revêtant à l'échelle mondiale une valeur patrimoniale exceptionnelle.

A Cayenne, le 02 octobre 2007
Le Directeur Régional
Pierre-Jean MOREL